



RESEAU DE LA COORDINATION DE LA
DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE
(RCDTI)

COLLECTIF POUR LA VERITE DES URNES
TOGO-DIASPORA
(CVU-TOGO-DIASPORA)



POUR PROJETER L'AVENIR DU PEUPLE TOGOLAIS : Faire le bilan et penser le Togo sans Faure Gnassingbé !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT DU 06 OCTOBRE 2024

RÉSEAU DE LA COORDINATION DE LA DIASPORA TOGOLAISE INDEPENDANTE (RCDTI) ET
COLLECTIF POUR LA VÉRITÉ DES URNES - TOGO - DIASPORA (CVU-TOGO-DIASPORA)

Contact : info@cvu-togo-diaspora.org qui transmettra.

À la tribune des Nations Unies en septembre 2024 lors de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, Faure Gnassingbé, celui qui s'est présenté comme le représentant du Togo, a clairement indiqué ses inquiétudes en exhortant d'avancer vers une « transformation » basée sur une vision de l'avenir¹. Sauf que la vision de l'avenir, qu'il a présentée au monde, ne s'applique pas au Peuple togolais. Où est l'erreur ?

1. ETAT FORT OU ETAT « FAURE » GNASSINGBÉ ?

Si selon Faure Gnassingbé la gouvernance mondiale est obsolète, il assure que face à une crise systémique, il faut une réponse globale à mener dans un cadre multilatéral repensé, ce qui suppose un « *nouveau modèle de coopération internationale* ». La contradiction vient du fait que dès lors qu'il s'agit du Togo et du Peuple togolais, Faure Gnassingbé est incapable de comprendre que le système de Gouvernance des Gnassingbé est « *obsolète* » et a généré une crise systémique. Aussi, en lieu et place d'une réponse globale, c'est bien un projet de transition politique qu'il faut repenser de manière urgente dans le cadre d'un nouveau modèle d'organisation des alternatives politiques au Togo.

Au Togo, Faure Gnassingbé considère que « *l'Etat doit jouer un rôle central* » en tant que « *seul garant de l'intérêt de la population toute entière* ». Le rôle de visionnaire d'un Etat fort selon Faure Gnassingbé ne pourra jamais se concevoir sans l'efficacité d'institutions fortes, jouant pleinement leur rôle d'arbitre, le cas échéant de contre-pouvoir, car reposant sur la séparation effective des pouvoirs et la redevabilité des actes posés, notamment la vérité des comptes publics. Or, au Togo, l'Etat fort se caractérise par l'absence de séparation des pouvoirs, par l'Etat omniprésent prenant des décisions unilatérales sans consultations des populations et parfois, sinon souvent, contre ces mêmes populations, le tout dans une ambiance de peurs institutionnalisées et d'autocensures provoquées. L'instrumentalisation de milices au Togo, agissant impunément sans aucune réaction ni de la police, ni de la gendarmerie, encore moins des militaires censés assurer la sécurité intérieure et extérieure, est une véritable caractéristique de l'Etat « Faure » du Togo.

Un exemple patent pour illustrer cet « *Etat fort* » du système Gnassingbé au Togo est l'adoption unilatérale, scandaleuse et illégale d'une nouvelle Constitution par un parlement en fin de mandat et donc hors la loi, ce sans l'avis du Peuple togolais. Faure Gnassingbé représentant « *l'Etat fort* » a tout simplement « *court-circuité* » la voie référendaire inscrite dans la Constitution de 1992 et violant donc celle-ci, révisée unilatéralement déjà trois (3) fois de suite. La résultante est tout simplement que l'homme « Faure » de l'Etat « fort », a, simplement et avec préméditation et unilatéralisme, violé la Constitution en vigueur en passant de la 4^e République à la 5^e République en violation du droit togolais et du droit supranational de la CEDEAO. Ce point sera soulevé devant la Cour de Justice de la CEDEAO par RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA dans le cadre d'un contentieux contre l'Etat togolais.

En effet, la nouvelle Constitution, promulguée par Faure Gnassingbé, le 6 mai 2024, a fait passer le Togo du régime dit « *présidentiel* » à un régime dit « *parlementaire* », le fameux passage de la 4^e République à la 5^e République, le tout dans une opacité totale et inacceptable. Ce renversement du régime constitutionnel viole l'article 150,



ali.3 de la Constitution en vigueur qui stipule ceci : « *Tout renversement du régime constitutionnel est considéré comme un crime imprescriptible contre la nation et sanctionné conformément aux lois de la République* ». Au nom du Peuple togolais brimé, CVU-TOGO-DIASPORA et Consorts ont officiellement introduit un recours contentieux auprès de la CJ-CEDEAO pour juger de la légalité de la décision unilatérale de l'homme « Faure » de l'Etat « fort » de changer illégalement la Constitution togolaise de 1992 dans sa 3^e révision pour se tailler une Constitution sur mesure afin de rester au pouvoir ad aeternam. En quoi ce changement unilatéral va permettre de protéger le Peuple togolais des dérives passées du système généré par l'Etat « fort » ?

Subséquent, comment l'Etat Gnassingbé peut-il avoir « *un rôle central de coordination* » et de « *de visionnaire et de protecteur des générations actuelles et futures* » ? Comment Faure Gnassingbé peut-il réclamer une représentation équitable des pays africains au sein des Nations Unies alors qu'au sein de toutes les institutions togolaises, il s'organise pour s'attribuer ce qui ressemble à un droit de « veto », en empêchant à tout prix toute possibilité d'alternative politique, en annihilant toute possibilité de contestation de sa politique. Même si de temps à autre, il parvient, à force d'argent, d'intimidations, de chantages, ou de prébendes, à dévoyer quelques politiciens en leur infectant le virus de la transhumance politique sur le fondement d'urgences alimentaires pour siéger comme des agents factices d'une opposition imaginaire au service du système politique du parti UNIR (Union pour la République) dont l'épicentre se caractérise par une direction Gnassingbé.

Dans ce contexte, le Peuple togolais est exhorté à ne pas confondre l'Etat fort du système Gnassingbé avec la réalité de l'Etat « Faure » Gnassingbé. S'il est vrai qu'il faut renforcer la gouvernance mondiale face aux défis sanitaires, économiques, environnementaux et sécuritaires, au Togo, le Peuple togolais devra prendre conscience que la vérité des comptes publics au Togo pourrait révéler au grand jour les pratiques de prédation qui sont les raisons véritables du manque à gagner pour l'amélioration du bien-être du Peuple togolais.

2. AU TOGO, L'AUTOCENSURE OU LA RÉPRESSION COMME « CONTRAT SOCIAL »

Faure Gnassingbé au Togo a choisi d'appliquer, peut-être avec plus de cynisme, les idées mal comprises de Machiavel² dans le contrôle total de la vie politique. En effet, pour cela, il faut mettre sous contrôle tous les opposants, soit en les appauvrissant, soit en les achetant, soit en les forçant à l'exil soit en les faisant disparaître du champ politique, quand ce n'est pas du monde. En cela, le « *Machiavel* » du Togo prône à l'égard de toutes oppositions réelles ou fictives, une politique de fermeté et d'obstination, d'où pour lui, l'urgence d'imposer un Etat fort pour ne jamais quitter le pouvoir.

Au Togo, toute dissidence au sein de son propre parti, au sein de sa famille comme à l'extérieur de son système d'alignés, doit être endiguée car elle est la racine de la rébellion et de donc de perte potentielle du pouvoir. Or, selon Machiavel, cela va de soi, le chef d'un Etat dit « fort » n'a qu'un seul but à savoir la conservation du pouvoir, si possible, ad aeternam. Du coup, violation du droit constitutionnel togolais, du droit international, de la Charte africaine des droits de l'homme et des Peuples, « *la fin justifie les moyens* ». Si la politique menée par Faure Gnassingbé ne donne aucun résultat pour la grande majorité du Peuple togolais, et si toute contestation de cette politique devient une menace, que ce soit par des opposants politiques ou de la société civile, alors Faure Gnassingbé ne voit pas pourquoi il ne doit pas s'empêcher de les emprisonner, les forcer à l'exil ou assurer le silence des cimetières d'une manière ou d'une autre.

Rappelons tout de même que selon Machiavel et la gouvernance de la tyrannie³, « *seul un Etat fort à l'intérieur comme à l'extérieur peut donner à ses citoyens ce que ceux-ci regardent légitimement comme leurs droits fondamentaux, à savoir la sécurité de leur vie, de leur honneur, et de leur fortune* ». Or, un Etat fort où règne la confiance mutuelle ne peut reposer sur un Etat « Faure » du Togo qui emploie tous les moyens même les plus violents, les plus immoraux et qui élimine tout ce qui survit de liberté, de vérité, de justice et de solidarité. Pourtant, c'est au Togo que cet



Etat fort signifie un Etat fascisant qui s'accapare d'une part, le pouvoir du Peuple avec l'aide de militaires non éthiques, et d'autre part, le pouvoir et les droits élémentaires des citoyennes et des citoyens, notamment celles et ceux de la société civile y compris dans la Diaspora.

Cet Etat togolais dit « fort » fait croire au monde à la tribune de l'ONU que les citoyennes et les citoyens togolais ont abdiqué tout leur pouvoir entre les mains d'un seul et providentiel Faure Gnassingbé. Quelle mystification ! Il y a eu usurpation du pouvoir du Peuple, suite à la contre-vérité des urnes, notamment par :

- un coup d'Etat militaire effectué dans le sang en 2005 ;
- l'inversion des résultats de élections présidentielles en 2010 ;
- la répression et l'intimidation des institutions censées proclamer la défaite de Faure Gnassingbé en 2015 ; et
- la duplicité et l'illégalité des procédures d'annonces des résultats électoraux en 2020.

La réalité est que le Peuple togolais ne peut, sous un régime dictatorial assisté de milices toxiques et vindicatives, se défendre lui-même, s'organiser pour s'occuper des affaires d'État en choisissant librement par la vérité des urnes ses propres représentants afin de pouvoir enfin vaquer à leurs affaires et jouir en paix de leurs biens acquis. Le Togo dont parle Faure Gnassingbé à la tribune de l'ONU est le Togo usurpé par ses soins, le Togo colonisé par un système Gnassingbé qui ne conçoit le ruissellement des fruits de la croissance que si vous acceptez les conditions sans limites des servitudes volontaires et la loi du silence. Face à l'omerta, le Togo est vu de l'extérieur comme « mieux » qu'ailleurs parce que ceux des médias locaux n'appartenant pas au système au pouvoir, sont soumis à l'autocensure volontaire.

Pourtant, c'est d'institutions fortes fonctionnant sur la base de la séparation des pouvoirs dont a besoin le Togo. c'est justement ce que l'Etat fort de « Faure Gnassingbé » empêche au point de neutraliser toutes les institutions de contre-pouvoirs en les neutralisant par l'absence de séparation de pouvoir et la promotion de la peur et de l'arbitraire comme un contrat social de l'autocensure au Togo. Il n'est donc pas étonnant qu'un projet de transition politique structurant le Togo de l'après Faure Gnassingbé ne soit pas en odeur de sainteté par le régime Gnassingbé, encore moins, un projet de société commun au Peuple togolais.

Assurant par la force et l'arbitraire la « stabilité » de son système, souvent confondu avec une certaine stabilité de l'Etat, de nombreuses chancelleries occidentales, ont choisi, sans état d'âmes pour la souffrance du Peuple togolais, de soutenir ce régime dictatorial, anticonstitutionnel et donc illégal et illégitime aux yeux du Peuple togolais et sa Diaspora. La Justice supranationale de la Cour de Justice de la CEDEAO devrait statuer sur ce point avant la fin de l'année 2024.

En attendant cette échéance, l'autocensure ou la répression ne peuvent servir de « contrat social » à l'Etat « Faure ».

3. L'ETAT « FORT » EST SILENCIEUX QUAND DES « TERRORISTES-ASSAILLANTS-AGRESSEURS » ET NON-CAGOULÉS BASTONNENT DES REPRÉSENTANTS D'INSTITUTIONS « FORTES » DE CONTREPOUVOIR AU TOGO

Le 29 septembre 2024, des participants à la conférence organisée par la plateforme Dynamique pour la Majorité du Peuple (DMP) et la Convention Démocratique des Peuples Africains (CDPA) sous la responsabilité de Mme Brigitte Adjmagbo-Johnson, un parti politique s'inscrivant dans l'opposition togolaise ont été des victimes et des témoins de la violation de la propriété privée, des violences inconsidérées et des agressions d'individus non masqués contre des membres d'organisations de la société civile, des journalistes, des chauffeurs, des députés togolais présents ainsi que de nombreux citoyens pacifiques, tous victimes collatérales. Plusieurs membres de la DMP, du CDPA ainsi que de nombreux invités ont été sévèrement molestés, blessés suite à des agressions physiques et un passage à tabac.



Plusieurs témoins ont parlé d'une défaillance des services de sécurité alors que le pouvoir politique a rappelé que la réunion n'avait pas été autorisée. A ce sujet, les responsables du Parlement de la CEDEAO avaient approché l'honorable député Sagna pour lui signifier la position des autorités togolaises qui ne pourraient assurer sa sécurité, puisque sa participation à une réunion « non autorisée » et considérée comme « illégale » sera considérée comme un violation de la loi togolaise.

Il s'agit principalement de M. Guy Marius Sagna, un député sénégalais membre du parti sénégalais « *Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (PASTEF)* » fondé en 2014 par Ousmane Sonko, ce dernier est actuellement le 1^{er} Ministre du Sénégal. M. Sagna est aussi un député du parlement de la CEDEAO, dont la nouvelle présidente togolaise, Mme Ibrahima Mémounatou, une proche de Faure Gnassingbé, a été désignée le 23 mai 2024 à la tête du Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) lors d'une session à Kano, au Nigeria⁴.

Le parlement de la CEDEAO a tenu à Lomé une session décentralisée⁵ à laquelle participait aussi l'honorable député Sagna. C'est donc en marge de cette session officielle que se tenait la conférence. L'intervention brutale des individus a eu lieu lorsque le député Sagna a demandé au public de se lever lorsque l'hymne national togolais était entonné. Les individus structurés se sont introduits sans autorisation et ont transformé tout ce qui se trouvaient devant eux en outils de projections, de destruction, de violence et de ciblage des organisateurs et du député Sagna. Formellement identifiés par des témoins oculaires, les services de sécurité togolais, situés à l'extérieur de la propriété privée où se tenait la conférence publique et pacifique, ne sont pas intervenus. Les terroristes-assaillants-agresseurs sont repartis le visage découvert et en plein jour. Il y a manifestement non-assistance à personne en danger. Par ailleurs, les immunités parlementaires de Mr Sagna en tant que député national et régional ne l'ont malheureusement pas mis à l'abri de la bastonnade en plein jour par des agresseurs à visage découvert, mais non identifiés. Rappelons que les participants à la conférence ont fait preuves de sang-froid en refusant la confrontation. Quelle sagesse face à des « brutes » !

La responsabilité de l'Etat togolais est engagée pour une responsabilité sans faute tant que les preuves ne seront pas apportées du lien entre les terroristes-assaillants-agresseurs et l'Etat togolais. Encore faut-il qu'une plainte contre X soit formellement déposée auprès des institutions judiciaires togolaises, malgré le soupçon de non séparation des pouvoirs. A ce titre, l'Etat togolais se doit, pour son propre honneur, de prendre en charge les frais médicaux surtout les personnes devenues handicapées à la suite de cette ingérence de force, le dédommagement des biens vandalisés y compris les véhicules, la sonorisation, et la remise en Etat de la salle de conférence, etc.

L'interruption brutale et violente de la conférence de la DMP et de la CDPA ainsi que la confusion, la peur et la confusion créées apparaissent comme un énième avertissement de milices togolaises non-encore identifiées officiellement et bénéficiant d'une impunité totale. Certains membres des « *gros bras* » ne s'exprimaient pas dans la langue locale, ce qui a fait craindre la présence de mercenaires étrangers à la solde d'un Etat « *fort* » fantôme puisque l'Etat gouvernement dément les avoir envoyés en mission.

La rencontre avec des acteurs de la société civile n'avait aucun caractère politique comme l'ont indiqué les autorités Togolaises. Il s'agirait donc plus d'une opération punitive contre la personne de l'honorable Guy Marius Sagna pour avoir exprimé, sans langue de bois, ses positions au sein du parlement de la CEDEAO et en considérant la démocratie togolaise de « *démocratie néocoloniale* » et la Togo de « *royauté* » sous couvert d'une République, puisque le fils succède au père et refuse de quitter le pouvoir⁶ selon la vérité des urnes.

Les représentants du Parlement de la CEDEAO ont exprimé leurs regrets par rapport à la violence subie par l'un de leurs membres au Togo, à savoir « *l'agression physique dont l'honorable Député Guy Marius SAGNA a été victime, le dimanche 29 septembre 2024 à Lomé (Togo)* ». toutefois, le communiqué rappelle que « la rencontre n'avait pas été approuvée par les autorités togolaises » et que M. Sagna « *participait à une réunion non autorisée d'un collectif de partis de l'Opposition togolaise et d'Organisations de la Société civile* ». Officiellement, le Parlement de la CEDEAO a



« condamné cet acte de violence et a souhaité un prompt rétablissement au député Guy Marius SAGNA et à tous les autres blessés ».

Pourtant, le Parlement de la CEDEAO avait assuré de l'existence « de dispositions prises par les autorités togolaises pour assurer la sécurité en pareilles circonstances⁷ ». Apparemment, les dispositions ont été prises pour « observer » et non pour intervenir pour stopper ou arrêter les miliciens violents⁸. Autrement dit, au Togo, l'autorisation de participer à une réunion publique pacifique dans un espace privé requiert une autorisation préalable de l'Etat « fort » de Faure Gnassingbé, ce selon la tête de la personne..., c'est-à-dire l'arbitraire complet, une constante de l'Etat fort togolais. Il y a manifestement une violation manifeste de la Constitution togolaise.

En réalité, comme le dénonce le Front « *Touche pas à ma Constitution* » du Togo, les manifestations publiques pacifiques sont interdites selon le bon vouloir de l'Etat fort qui a d'ailleurs autorisé d'autres manifestations ailleurs sur le territoire dès lors qu'il s'agissait d'encenser le pouvoir en place. En guise d'exemple, la journée de solidarité envers les détenus -certains kidnappés- politiques organisés par le Front a été interdite alors que le parti au pouvoir organisait « un évènement dans la même ville de Sokodé ». L'Etat « Faure » fait preuve de « deux poids, deux mesures ». L'Etat « fort » a mis en place un encadrement strict pour interdire une manifestation (article 13 de la Loi sur les manifestations publiques pacifiques). Or, l'Etat « fort » de Faure Gnassingbé et les services de l'Etat « s'affranchissent régulièrement de ces dispositions légales, interdisant des rassemblements sans justification valable ni évaluation objective des risques⁹ ».

Toutes les parties concernées ont demandé une enquête indépendante. Or, au Togo, les enquêtes démarrent, se terminent rarement ou font l'objet d'un « non-lieu ». Le 3 octobre, Amnesty International a demandé aux autorités togolaises d'enquêter immédiatement sur ces violences graves qui ont eu lieu le 29 septembre. Le Gouvernement sénégalais n'a pas porté plainte contre X pour l'agression subie par le parlementaire Guy Marius Sagna. Par la voie du Ministère de l'intégration africaine et des affaires étrangères sénégalais, l'agression brutale par des nervis a été qualifiée « d'acte inqualifiable¹⁰ ». Un « prompt rétablissement » a été adressé au député oubliant d'ailleurs les autres blessés au passage et une demande de protection de l'intégrité physique du député a été formulée. Aucune demande d'indemnisation n'a été adressée aux autorités togolaises, responsables de la sécurité de tous citoyens sur le sol togolais et dont les services ont vu les « terroristes-assaillants-agresseurs » non masqués repartir en passant devant les forces de sécurité togolaise. Une campagne informationnelle se poursuit dans les réseaux sociaux pour tenter d'affirmer que les forces de sécurité positionnées à quelques dizaines de mètres du lieu de la réunion pacifique apparemment non autorisée n'ont rien vu, rien entendu, et donc ne peuvent rien dire. La « grande muette » s'accommode bien de l'impunité au Togo. Le problème est qu'il faut faire constater au Togo et devant un système judiciaire sans séparation des pouvoirs la complicité des forces de sécurité qui doivent passer de « simples témoins » à des « complices », à moins que ce ne soient leurs chefs commanditaires. Une plainte doit être déposée officiellement pour réveiller l'espoir du rétablissement d'un Etat de droit ainsi que le respect du droit à s'exprimer dans un Etat dit « fort ».

Plus globalement, l'impunité dans l'Etat « fort » de Faure Gnassingbé ne fait manifestement pas partie des thèmes importants discutés lors du sommet de la Francophonie. Est-ce un point commun dans la sphère francophone africaine ? Un règlement de compte et une intimidation du député Guy-Marius Sagna, mais aussi de toutes les institutions « fortes » de contrepouvoir au Togo ne peuvent être exclus.

L'hypocrisie et le double langage du régime togolais fondé sur un Etat fort anticonstitutionnel en ce 21^e siècle est maintenant légendaire. Comme illustré par la récente mésaventure de l'honorable député, Guy-Marius Sagna à Lomé, le régime togolais ne peut être considéré comme « innocent » dans les initiatives de « terroristes-assaillants-agresseurs non masqués » pour augmenter le niveau d'intimidation des personnes œuvrant pour le renforcement des contre-pouvoirs démocratiques et qui par ricochet, ne peuvent que dénoncer l'illégitimité d'un pouvoir saisi et conservé par la force brute.



4. LA RÉSILIENCE DU PEUPLE TOGOLAIS AU SYSTÈME GNASSINGBÉ A BESOIN D'UN EFFET DE LEVIER JURIDIQUE

Le paradoxe de Faure Essozimna Gnassingbé, celui qui préside à la destinée du Peuple togolais entre 2005-2024 sur la base d'élections fondées sur la contre-vérité des urnes, s'est rendu au siège des Nations-Unies à New York aux États-Unis d'Amérique pour participer à la 79^e Assemblée générale des Nations Unies, le 25 septembre 2024.

Sur le bilan, il convient de constater un fossé important entre les annonces faites et les réalisations concrètes. En effet, lesdites « *réformes économiques* » n'ont pas permis d'améliorer la résilience des citoyens togolais face à la mauvaise gouvernance locale menée par une oligarchie militaro-ésotérique qui a instauré un système de corruption devenue désormais endémique. La réalité demeure l'arbitraire, l'injustice, le chômage endémique, la réduction même du pouvoir d'achat, l'absence de transparence des comptes publics. Pourtant, Faure Gnassingbé a engagé des réformes économiques sans effet tangible sur le social, mais qui toutefois ont servi à multiplier l'endettement du Togo par trois en moins de 10 ans¹¹ et surtout, à faire perdre une grande partie de la souveraineté au plan international.

Selon le rapport de 2024 du groupe de la Banque Africaine de Développement¹², les perspectives macroéconomiques du Togo entre 2024 et 2025 devraient permettre au Togo d'atteindre 5,6 % de croissance de richesse (Produit intérieur brut (PIB) réel), avec une inflation contenue à 2,4 % sans pour autant arriver à équilibrer le compte courant qui affiche un déficit de -3,7 % du PIB et surtout un solde budgétaire négatif de -5,3 % du PIB, confirmant la tendance systématique à s'endetter pour payer les précédentes dettes. Or, l'objet premier d'une bonne gouvernance est de générer des richesses et de vouloir et d'être capable de le redistribuer au plus grand nombre de manière équitable, afin d'améliorer le niveau général de bien-être de la population. Or, Faure Gnassingbé en est incapable, autant que l'était son père Etienne Eyadéma Gnassingbé qui n'a pas fait mieux, tout en ayant régné sans entraves comme un véritable dictateur entre 1967 et 2005 grâce au soutien de puissances étrangères et des militaires.

Alors, est-ce que le Togo sous la Gouvernance Gnassingbé a permis d'améliorer la résilience du Peuple togolais face aux chocs internationaux ? La réponse est négative.

Par contre, il faut bien constater que dès lors que la peur, la violence des forces armées à l'égard de la population du Togo, les bastonnades des milices bénéficiant de l'impunité totale, les emprisonnements arbitraires, les kidnappings unilatéraux, l'interdiction de manifester ou de tenir des réunions publiques, les sanctions contre les médias indépendants, une justice sans séparation des pouvoirs, un parlement godillot ne reflétant jamais la diversité d'opinions du Peuple togolais, et surtout l'interdiction de fait d'offrir des alternatives politiques crédibles ne peuvent plus fonctionner sur le Peuple togolais. Celui-ci retrouve une capacité de résilience extraordinaire contre ce système oligarchique d'accaparement illégal des richesses et de confiscation illégitime du pouvoir du Peuple togolais. Le problème est que cette liberté de défendre le droit à s'autodéterminer et à choisir ses dirigeants se manifeste plus dans les réseaux sociaux, à l'étranger, ou, au Togo, dans des cercles fermés qui doivent se cacher pour espérer continuer à vivre en sécurité dans leur propre pays. Alors comment passer des « *réseaux sociaux* » à de véritables manifestations collectives de tous les corps de métiers, de tous les Togolaises et Togolais, au Togo comme dans la Diaspora ? Il faut pouvoir faire la démonstration juridiquement que Faure Gnassingbé est un président anticonstitutionnel au même titre que l'ensemble de ses affidés, pris au piège de la subordination et de la dépendance vis-à-vis du système Gnassingbé, y compris dans l'armée.

La résilience du Peuple togolais au système Gnassingbé notamment sur une base collective et spontanée va émerger dès lors qu'une ou plusieurs décisions juridiques à portée régionale, africaine et internationale, serviront d'effet de levier. RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA s'y emploient activement et ne manqueront pas d'informer le



Peuple togolais au moment opportun tant sur l'inconstitutionnalité de Faure Gnassingbé en tant que Président, et l'illégalité de la Constitution de la dite « 5^e « République togolaise.

5. FAURE GNASSINGBÉ TENTE D'AMÉLIORER SON IMAGE À L'EXTÉRIEUR SANS CHANGER SON COMPORTEMENT À L'INTÉRIEUR

À la tribune des Nations Unies, Faure Gnassingbé s'est vanté d'avoir assuré un développement socio-économique qui a amélioré les conditions de vie des citoyennes et citoyens togolais¹³. Il fait croire qu'il promet un « *dialogue inclusif* » afin de « *renforcer la cohésion sociale* ». Or au Togo, le dialogue dit inclusif est à sens unique, la cohésion sociale se fait sur la base de la peur, avec pour conséquence majeure un nombre important de prisonniers politiques torturés, et surtout l'aggravation de l'injustice et des inégalités non contestables, avec l'obligation de passer sous les fourches caudines des militaires ou civils zélés vivant de la rémunération liée à la délation institutionnalisée. Ce sont ces actions qui doivent être signalées au monde entier car elles démontrent le fossé existant entre les annonces de Faure Gnassingbé à la tribune des Nations Unies et la réalité de ses réalisations concrètes sur le terrain. Autrement dit, les assertions quant à l'engagement du système Gnassingbé pour promouvoir un développement durable et inclusif de toutes les Togolaises et de tous les Togolais sans exclusive relèvent de l'incantation, plus précisément d'un véritable mensonge par omission.

De ce fait, le discours de Faure Gnassingbé à l'Assemblée générale des Nations Unies ne contribue pas à offrir de nouvelles perspectives pour trouver des solutions aux défis actuels du monde. Au contraire, Faure Gnassingbé est devenu un problème pour le Peuple togolais, et un embarras pour ses soutiens étrangers dont la France. Aussi, pour atteindre les objectifs de l'émergence du Togo d'ici 2063 en conformité avec le plan stratégique de l'Union africaine pour 2063, il faudra, si la Gouvernance Gnassingbé perdure, augmenter systématiquement les impôts pour combler le déficit estimé de financement annuel au Togo, et encore, cela ne suffira pas. Le Peuple togolais sera donc asphyxié.

« *Trop d'impôts tuent l'impôt !¹⁴* ». Autrement dit, la question est de savoir jusqu'à quel point le Peuple togolais continuera à subir la gouvernance Gnassingbé avant de dire « STOP ». La réponse est dans les mains d'un Peuple togolais qui devra réapprendre à travailler sur les bases de la vérité et des prises de décisions démocratiques au sein de conférences inclusives. Cela signifie qu'il faudra mettre fin au système actuel des Gnassingbé fondé sur l'abus de pouvoir et l'abus de droit avec des décisions unilatérales protégées par les militaires.

Si Faure Gnassingbé s'est engagé pour l'adoption du « *Pacte pour l'avenir* » dans le cadre du renforcement de la coopération mondiale afin de s'adapter efficacement aux défis actuels dans l'intérêt des peuples et des générations futures, il faut reconnaître que pour le Togo des « Gnassingbé », il n'est de « *Pacte pour l'avenir* » que celui qui entretient et fait perdurer système Gnassingbé. Autrement dit, Faure Gnassingbé a tenté de gommer son système d'autocratie frisant la dictature institutionnelle, sans séparation des pouvoirs, au Togo. Tous *pactes d'avenir* au Togo passent par un projet de transition politique qui ne peut être élaboré que par une très large intervention du peuple dans ses diverses composantes, sans les agents de Faure Gnassingbé. La partie du Peuple togolais qui est prête à avancer dans cette direction doit apprendre à se défier et s'éloigner de ceux qui le trompent ou l'induisent en erreur.

Personne ne doit être dupé par la stratégie de Faure Gnassingbé consistant à tenter d'améliorer son image à l'extérieur, abusant au passage de la tribune des Nations Unies, alors qu'en réalité, non seulement il ne change pas son comportement à l'intérieur, mais permet aux milices frappeurs de se promener en toute impunité...

6. RECOMMANDATIONS DE RCDTI ET CVU-TOGO-DIASPORA : NE PAS SE DÉMOBILISER POUR PRÉPARER LE TOGO DE L'APRÈS SYSTÈME GNASSINGBÉ



A la lumière du bilan de Faure Gnassingbé entre 2005 et 2024 et de ses annonces non suivies d'effet sur la grande majorité du Peuple togolais y compris dans la Diaspora :

RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA rappellent que l'avenir du Togo commence maintenant et doit passer non pas par un Etat fort, mais par des institutions fortes. Un système n'est démocratique et pérenne que si la séparation des pouvoirs est respectée. Ce n'est pas le cas au Togo. Aussi, nous nous employons et nous efforçons d'obtenir une décision de justice pour faciliter le rétablissement d'un système de gouvernance inclusif, permettant aux générations actuelles et futures de retrouver leur liberté, leur souveraineté et de sortir du « joug du système Gnassingbé ».

La partie du Peuple togolais qui aspire à retrouver sa souveraineté ne doit pas se démobiliser. Elle ne doit pas rêver non plus. Elle doit s'engager activement pour préparer l'après système Gnassingbé, ce en restant vigilante à l'égard des délateurs zélés, femmes comme hommes.

Le dirigeant d'un Etat « fort » est celui qui, unilatéralement crée un contexte où son seul objectif est de conserver le pouvoir militaire, politique et juridique ad aeternam. Au contraire, un dirigeant d'un Etat doté d'institutions fortes a pour objectif de lutter contre les néo-colonisateurs, les puissantes oligarchies organisées en réseaux ésotériques et mafieux afin de pouvoir générer et distribuer la richesse au profit du plus grand nombre. Le dirigeant dans un pays aux institutions fortes, donc indépendantes ne s'arme pas contre le Peuple togolais, mais au contraire renforce les organisations de contre-pouvoir permettant au Peuple togolais d'être un acteur dans le choix de ses dirigeants éthiques, soucieux de préserver la souveraineté de chacun et l'indépendance du pays.

Malheureusement et en le paraphasant, Faure Gnassingbé « *ne voit pas de rapport* » entre un Etat fort au Togo et des institutions fortes et indépendantes du pouvoir togolais. Il y a là manifestement un problème d'éducation civique qui se traduit par le mépris du Peuple togolais et de sa Diaspora indépendante. La communauté internationale ne doit pas se laisser « *entourlouper* » par un Président anticonstitutionnel, quatre fois de suite au Togo !!!

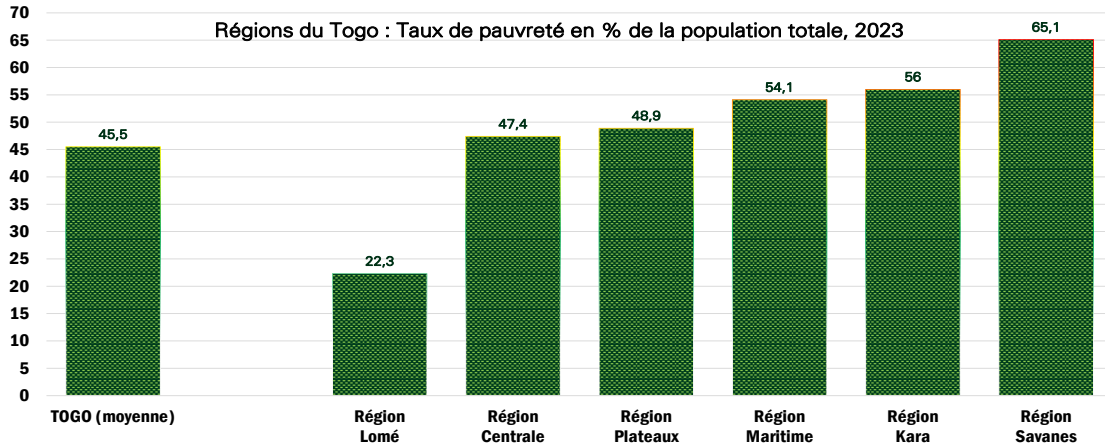
Les pays occidentaux, dont la France en perte d'influences multipolaires en dépit de la francophonie, doivent comprendre que la défense des dictatures et autocrates africains, celui du Togo en particulier, ne pourront plus compter sur la longévité de chefs d'Etats « forts » au pouvoir pour défendre les intérêts occidentaux, français dans le cas du Togo, sur le continent africain et aux Nations Unies. Le piège¹⁵ des Chefs d'Etat africain « forts » risque de se refermer sur les dirigeants occidentaux dont la gouvernance des deux poids, deux mesures, est de plus en plus illisible pour les peuples africains, togolais en particulier, redécouvrant que la lutte de libération est une urgence qui devient impossible avec le Chef d'un Etat « fort » travaillant en priorité pour ses propres intérêts et ceux des étrangers.

Aussi, RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA exhortent le Peuple togolais à ne pas se démobiliser et s'engager personnellement dans la préparation du Togo de l'après système Gnassingbé avec des compatriotes éthiques. Il s'agit de changer stratégiquement le bilan de Faure Gnassingbé après près de 20 ans au pouvoir en 2025 avec un taux de pauvreté au Togo de 45 % en moyenne en 2023 et avec des écarts du simple au triple entre la région-ville Lomé avec un taux de pauvreté de 22,3 % et la région des Savanes avec 65,1 %, (voir le graphique).

Le bilan de l'Etat « fort » de Faure Gnassingbé entre 2005 et 2025 se résume au niveau du taux de pauvreté après 20 ans de règne sans partage. Dommage que la comparaison avec un Togo doté d'institutions fortes ne soit pas possible. Quel gâchis !!!



TOGO, LE BILAN DE L'ETAT FORT DE "FAURE GNASSINGBÉ" TAUX DE PAUVRETÉ APRÈS 20 ANS DE RÈGNE 2005-2025



Source : A partir de Banque Mondiale (2023). « Perspectives économiques du Togo : l'ouverture commerciale et les investissements privés pour libérer le potentiel de croissance du Togo ». In www.banquemondiale.org/fr/country/togo/publication/togo-economic-update-2023-open-trade-and-private-investment-to-unleash-the-country-growth-potential, 25 octobre 2023. Accédé le 1^{er} octobre 2024. Voir <https://www.banquemondiale.org/fr/country/togo/publication/togo-economic-update-2023-open-trade-and-private-investment-to-unleash-the-country-growth-potential>

©CVU-TOGO-DIASPORA

À l'ordre du jour et en marge de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le 22 septembre 2024 à New York, le Secrétaire Général Antonio Guterres avait prononcé un discours lors du « Sommet de l'avenir » dans lequel il rappelait ceci : « *Ne laisser personne de côté : agir ensemble pour promouvoir la paix, le développement durable et la dignité humaine des générations présentes et futures* ». L'Etat « fort » de Faure Gnassingbé a démontré en 20 ans qu'il en était incapable au Togo, et à fortiori de servir de modèle dans un monde multipolaire.

Sur la base de son mauvais bilan effectif au Togo, Faure Gnassingbé doit accepter que pour « penser » le Togo de demain, cela doit se faire sans lui, et sans les « *terroristes-assaillants-agresseurs circulant à visage découvert* » au Togo . Il est temps de démissionner pacifiquement pour passer le témoin à partir de la vérité des urnes et des comptes publics. Cela ne peut que faciliter la construction d'un nouvel avenir respectueux du droit des citoyennes et citoyens togolais, le tout sans violence et sans brutalité du Peuple togolais.

Le 6 octobre 2024.

La Direction du :

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) et du Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) en partenariat avec toutes personnalités ou structures de la société civile indépendantes et aux citoyennes et citoyens indépendants.

SIGNATAIRES : RCDTI, CVU-TOGO-DIASPORA, PARTENAIRES ET SYMPATHISANTS :

1. Yves Ekoué AMAÏZO, Dr.
2. Ernesto D'ALMEIDA, Dr.
3. Mathieu D'ALMEIDA
4. Koffi DEKU, Ing.
5. François FABREGAT
6. Antoine RANDOLPH, Dr.



7. De nombreux CITOYENS (ENNES) ont souhaité ne pas voir leur nom figurer en qualité de signataires, par peur de représailles du système Gnassingbé.

Contact et Coordination : info@cvu-togo-diaspora.org et rcdti@cvu-togo-diaspora.org

Note : Toutes les personnalités ou associations qui souhaitent être signataires des textes de RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA peuvent le faire en écrivant par courrier électronique à l'adresse ci-dessous. Ils ou elles auront l'occasion de participer à l'une ou l'autre des téléconférences fondant notre démocratie participative et proposer des solutions dans le cadre du projet de transition politique et du projet de société commun pour l'avenir du Togo.

© RCDTI & CVU-TOGO-DIASPORA

Réseau de Coordination de la Diaspora Togolaise Indépendante (RCDTI) -----



Collectif pour la Vérité des Urnes-Diaspora Togo (CVU-TOGO-DIASPORA) -----



Mots-clés : Agression – Assemblée Générale de l'ONU - Bilan – Brutalité - CDPA - Démission - DMP - Faure Gnassingbé – France - Guy Sagna, Député – Impunité - Macron – Nations-Unies - Parlement de la CEDEAO – Terroristes - Togo - Transition – UNIR - Violence

¹ Gnassingbé, F. (2024). « Discours de Faure E. Gnassingbé à la 79^e Assemblée des Nations-Unies ». In www.youtube.com. Accédé le 5 octobre 2024. Voir https://www.youtube.com/watch?v=25blWRh9_fo

² Machiavel, N. (2022) sous la direction des Editions Furania (2022). Le Prince : Nicolas Machiavel : Texte intégral (Annoté d'une biographie). Editions Independently published.

³ Aron, R. (1995). *Machiavel et les tyrannies modernes*. Editions LGF/Le Livre de Poche : Paris.

⁴ TogoFirst (2024). « La Togolaise Ibrahima Mémounatou, nouvelle présidente du parlement de la CEDEAO ». In www.togofirst.com/fr. 24 mai 2024. Accédé le 2 octobre 2024. Voir <https://www.togofirst.com/fr/politique/2405-14092-la-togolaise-ibrahima-memounatou-nouvelle-presidente-du-parlement-de-la-cedeao#:~:text=vendredi%2C%2024%20mai%202024%2010%3A31%20%28Togo%20First%29%20-%28CEDEAO%29%20lors%20d%27une%20session%20C3%A0%20Kano%2C%20au%20Nigeria.>

⁵ Danongbe, P. (2024). « Au Togo, le parlement de la CEDEAO clôture sa troisième session sur six grandes délibérations ». In africaho.bj. 3 octobre 2024. Accédé le 2 octobre 2024. Voir <https://africaho.bj/article/au-togo-le-parlement-de-la-cedeao-cloture-sa-troisieme-session-sur-six-grandes-deliberations/#:~:text=Les%20travaux%20inscrits%20C3%A0%20l'E2%80%99ordre%20de%20la%20troisi%C3%A8me%20session%20extraordinaire>

⁶ Sagna, G-M. (2024). « Le discours incroyable du député GMS en crachant la vérité envers le Président Togolais Faure Gnassingbé ». Vidéo de « l'intervention de Guy-Marius Sagna au parlement de la CEDEAO ». In www.youtube.com. Accédé le 2 octobre 2024. Voir https://www.youtube.com/watch?v=7TMgR2tp_IA ; *Mr Sagna lors d'une assise du parlement de la CEDEAO avait demandé à la présidente du Parlement de la CEDEAO (une Togolaise) « si Faure Eyadema voulait transformer le Togo en royaume », et indiqué que Mr Faure Eyadema pourrait être le prochain chef d'état africain à subir un coup d'état du fait qu'il ait changé la constitution par forceps pour ce se maintenir au pouvoir quelque jours. Au cours de cette intervention au parlement, il a aussi indiqué l'interdiction du droit de rassemblement dont est victime le peuple togolais, et demandé à ce que le président togolais ait plus de respect pour son propre peuple. Étant donné que le régime togolais ne put l'atteindre en faisant usage de la ruse, le régime a comme à l'accoutumée utilisé la force brute. Les immunités parlementaires de Mr Sagna ne l'ont malheureusement pas mis à l'abri de la bastonnade par des loubards reportés être des policiers en civil devant des gendarmes en service supposément présents pour assurer la sécurité de l'évènement. Rien de tous ces faits n'a surpris les Togolais eux même habitués à l'agression de leur leaders politiques dont Madame Adjmagbo qui fut encore prise pour cible. Cet incident rappelle l'état de terreur dans lequel vit les Togolais sous le régime de Faure Gnassingbé. Mr Sagna a pu constater la véracité de ses observations faites pendant la plénière parlementaire de la CEDEAO. Le togolais étant en effet dirigé comme un royaume dans lequel règne brimade et l'impunité. Un pays-royaume dont la constitution est régulièrement changée pour maintenir au pouvoir Mr Faure Gnassingbé et ses affidés.*



- ⁷ Diouf, D. (2024). « Agression de Guy Marius Sagna : le Parlement de la CEDEAO condamne et apporte des précisions ». In www.pressafrik.com. 2 octobre 2024. Accédé le 3 octobre 2024. Voir https://www.pressafrik.com/Agression-de-Guy-Marius-Sagna-le-Parlement-de-la-CEDEAO-condamne-et-apporte-des-precisions_a279094.html
- ⁸ Front « Touche pas à ma Constitution ». « La Cellule Communication (2024). « Le député Guy Marius Sagna blessés par des miliciens violents à Lomé » In *Journal Liberté - Togo*. Lundi 30 septembre 2024. Tri-hebdomadaire, pp. 1 et 5. No. 3953. Lomé – Togo.
- ⁹ Front « Touche pas à ma Constitution ». « La Cellule Communication (2024). Op. Cit.
- ¹⁰ Gouvernement du Sénégal (2024). Communiqué officiel du Ministère de l'intégration africaine et des affaires étrangères. 29 septembre 2024. In senego.com. Accédé le 2 octobre 2024. Voir https://senego.com/reaction-officielle-du-senegal-suite-a-lagression-du-depute-guy-marius-sagna-a-lome-le-togo-sengage_1749421.html
- ¹¹ RCDTI et CVU-TOGO-DIASPORA (2024). « Le vrai bilan de Faure Gnassingbé : Multiplication par 3 de la dette totale togolaise par habitant en moins de 10 ans ? » In www.cvu-togo-diaspora.org. Accédé le 1^{er} octobre 2024. Voir <https://cvu-togo-diaspora.org/2024/09/07/le-vrai-bilan-de-faure-gnassingbe-multiplication-par-3-de-la-dette-totale-togolaise-par-habitant-en-moins-de-10-ans/20829>
- ¹² BAD (2024). *Perspectives économiques en Afrique 2024. Impulser la transformation de l'Afrique par la réforme de l'architecture financière mondiale*. Groupe de la Banque africaine de développement : Abidjan. Accédé le 29 septembre 2024. Voir https://vcda.afdb.org/fr/system/files/report/perspectives_economiques_en_afrique_pea_2024_0.pdf, voir page 4.
- ¹³ Gnassingbé, F. (2024). « 79^e session de l'Assemblée Générale (AG) de l'ONU: Allocution du chef de l'Etat ». Accédé le 29 septembre 2024. Voir <https://www.youtube.com/watch?v=eZliiyMAZ24>
- ¹⁴ C'est à l'ancien conseiller économique du Président Ronald Reagan, Arthur Laffer, que l'on doit la célèbre maxime « Trop d'impôt tue l'impôt ». Selon la Courbe de Laffer, les recettes de l'Etat augmentent avec le taux d'imposition, avant de s'effondrer lorsque celui-ci franchit un niveau insupportable pour les contribuables. Consulté le 29 septembre 2024. Voir <https://financedemarche.fr/citations/trop-dimpot-tue-limpot#:~:text=C%E2%80%99est%20%C3%A0%20l%E2%80%99ancien%20conseiller%20%C3%A9conomique%20du%20Pr%C3%A9sident%20Ronald,celui-ci%20franchit%20un%20niveau%20insupportable%20pour%20les%20contribuables.>
- ¹⁵ Airault, P. et Glaser, A. (2021). *Le piège africain de Macron: Du continent à l'Hexagone*. Editions Fayard : Paris.